

Aperçu Légisocial

REGISTRE SPÉCIAL DU COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE DANGERS GRAVES ET IMMINENTS

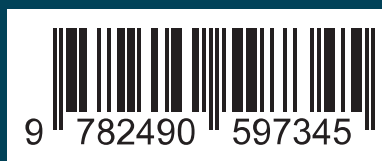
REGISTRE SPÉCIAL DU COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE
DANGERS GRAVES ET IMMINENTS

Dépôt légal : Septembre 2020

NetLEGIS
26, rue de Londres 75009 PARIS
SAS au capital de 50.000€
RCS Paris B 532 792 439
TVA FR77 532792439

www.legisocial.fr - contact@legisocial.fr

ISBN : 978-2-490597-34-5



Période d'utilisation du

REGISTRE SPÉCIAL DU COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE - DANGERS GRAVES ET IMMINENTS

legisocial

REGISTRE
SPÉCIAL DU
COMITÉ SOCIAL
ÉCONOMIQUE

Aperçu
DANGERS
GRAVES
ET IMMINENTS

LégiSocial

Registre spécial du Comité Social Économique Dangers graves et imminents

DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Le représentant du personnel au comité social et économique, qui constate qu'il existe une cause de danger grave et imminent, notamment par l'intermédiaire d'un travailleur, en alerte immédiatement l'employeur selon la procédure prévue au premier alinéa de l'article L. 4132-2.

Lorsque le représentant du personnel au comité social et économique alerte l'employeur en application de l'article L. 4131-2, il consigne son avis par écrit dans des conditions déterminées par voie réglementaire. L'employeur procède immédiatement à une enquête avec le représentant du comité social et économique qui lui a signalé le danger et prend les dispositions nécessaires pour y remédier.

L'employeur prend les mesures et donne les instructions nécessaires pour permettre aux travailleurs, en cas de danger grave et imminent, d'arrêter leur activité et de se mettre en sécurité en quittant immédiatement le lieu de travail.

L'avis du représentant du personnel au comité social économique, prévu à l'article L. 4131-2, est consigné sur un registre spécial dont les pages sont numérotées et authentifiées par le tampon du comité.

Cet avis est daté et signé. Il indique :

- Les postes de travail concernés par la cause du danger constaté ;
- La nature et la cause de ce danger ;
- Le nom des travailleurs exposés.

Le registre spécial est tenu, sous la responsabilité de l'employeur, à la disposition des représentants du personnel au CSE.

Articles L 4131-2, L 4132-2, L 4132-5, D 4132-1, D 4132-2 du Code du Travail

Entreprise (Raison sociale) :

Établissement :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Chef d'entreprise (Nom / Prénom) :

Date d'ouverture du registre

Date de clôture du registre

Lieu de conservation du registre :

AVIS N° : / DATE

AVIS N° : / DATE

Date et heure de constatation du danger h min

Date et heure de constatation du danger h min

Nom, prénom et fonction de la personne ayant constaté le danger
.....
.....
.....

Nom, prénom et fonction de la personne ayant constaté le danger
.....
.....
.....

Nature et cause du danger grave et imminent
.....
.....
.....
.....

Nature et cause du danger grave et imminent
.....
.....
.....
.....

Postes de travail concernés par le danger
.....
.....
.....

Postes de travail concernés par le danger
.....
.....
.....

Noms et prénoms des travailleurs exposés au danger
.....
.....
.....
.....

Noms et prénoms des travailleurs exposés au danger
.....
.....
.....
.....

Dates et description des mesures prises par l'employeur pour faire cesser le danger
.....
.....
.....
.....

Dates et description des mesures prises par l'employeur pour faire cesser le danger
.....
.....
.....
.....

CHEF D'ENTREPRISE (ou son représentant légal)

Nom
Prénom
Signature

MEMBRE DU CSE CONSIGNANT L'AVIS

Nom
Prénom
Signature

CHEF D'ENTREPRISE (ou son représentant légal)

Nom
Prénom
Signature

MEMBRE DU CSE CONSIGNANT L'AVIS

Nom
Prénom
Signature

Aperçu Légisocial

AVIS N° : / DATE

AVIS N° : / DATE

Date et heure de constatation du danger h min

Date et heure de constatation du danger h min

Nom, prénom et fonction de la personne ayant constaté le danger
.....
.....
.....

Nom, prénom et fonction de la personne ayant constaté le danger
.....
.....
.....

Nature et cause du danger grave et imminent
.....
.....
.....
.....

Nature et cause du danger grave et imminent
.....
.....
.....
.....

Postes de travail concernés par le danger
.....
.....
.....

Postes de travail concernés par le danger
.....
.....
.....

Noms et prénoms des travailleurs exposés au danger
.....
.....
.....

Noms et prénoms des travailleurs exposés au danger
.....
.....
.....

Dates et description des mesures prises par l'employeur pour faire cesser le danger

.....
.....
.....

Dates et description des mesures prises par l'employeur pour faire cesser le danger

.....
.....
.....

CHEF D'ENTREPRISE (ou son représentant légal)

Nom
Prénom
Signature

MEMBRE DU CSE CONSIGNANT L'AVIS

Nom
Prénom
Signature Tampon du CSE

CHEF D'ENTREPRISE (ou son représentant légal)

Nom
Prénom
Signature

MEMBRE DU CSE CONSIGNANT L'AVIS

Nom
Prénom
Signature Tampon du CSE

Aperçu Légisocial

Aperçu LégiSocial